

THIERRY MOREL
&
ASSOCIÉS

— ◆ —
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT ANNUEL
DE
TRANSPARENCE

DECEMBRE 2013

*Etabli en application des dispositions
de l'article R. 823-21 du Code de commerce*

Préambule

Le présent rapport établi par la Société Thierry MOREL & Associés est rédigé en application de l'article R. 823-21 du Code de commerce qui impose la publication d'un rapport de transparence par les commissaires aux comptes titulaires de mandats d'entités faisant appel public à l'épargne ou d'établissements de crédit, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

I. Présentation du cabinet – Description de la forme juridique, du capital et de son environnement

1. Histoire

▪ Dates importantes

1963/1998 – Monsieur Jacques GAUDICHAU exerce l’activité d’expertise comptable et de commissariat aux comptes, à CHARTRES (Eure et Loir).

1979 – Monsieur Jacques GAUDICHAU est membre fondateur de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES et accède aux fonctions de Trésorier de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

1985 – Monsieur Thierry MOREL renforce l’équipe du cabinet dans les domaines du commissariat aux comptes.

1986 – Monsieur Jacques GAUDICHAU décide de céder la majorité de l’activité d’expertise comptable à deux experts comptables salariés du cabinet, qui ont créé une structure juridique distincte, exploitée dans des locaux différents. Avec cette cession, le cabinet fait le choix affirmé sur la place, de s’orienter principalement vers l’activité de commissariat aux comptes, avec des collaborateurs dédiés.

1991 – Monsieur Thierry MOREL est expert comptable diplômé et inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes, près la Cour d’Appel de VERSAILLES.

1998 – Suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques GAUDICHAU, Monsieur Thierry MOREL crée la Société Thierry MOREL & Associés pour la reprise de la clientèle en conservant l’intégralité des collaborateurs du cabinet et assurer ainsi la poursuite des activités du cabinet orientée majoritairement vers les missions de commissariat aux comptes. La SA Thierry MOREL & Associés est inscrite près de la Cour d’appel de VERSAILLES depuis le 17 mars 1998.

2008 – Monsieur Thierry MOREL est élu membre du Conseil de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES (mandature 2009/2012) et assume les fonctions de co-syndic titulaire (mandature 2011/2012). Monsieur Thierry MOREL fait partie de la commission nationale Banque auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2009/2010 et 2011/2012).

2012 - Monsieur Thierry MOREL est réélu membre du Conseil de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES (mandature 2013/2016) ainsi que co-syndic titulaire (mandature 2013/2014). Monsieur Thierry MOREL fait partie de la commission nationale Banque auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2013/2014).

- **Structure juridique, capital**

Dans le cadre de cette reprise, la Société Thierry MOREL & Associés a été constituée en mars 1998.

La Société Thierry MOREL & Associés est une société anonyme à conseil d'administration, de droit français, dont le capital est actuellement fixé à 200 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES (Eure et Loir), sous le numéro B 417 999 489.

Le capital social est détenu quasi exclusivement par Monsieur Thierry MOREL, commissaire aux comptes, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES.

Le siège social est situé à CHARTRES (Eure et Loir) – 56, rue du Grand Faubourg – Centre Athéna. La SA Thierry MOREL & Associés exerce exclusivement son activité professionnelle à partir de cet établissement (*absence d'établissement secondaire*).

2. Activités de la société – Informations pertinentes permettant d'apprécier l'activité de la société

- **Données financières**

Le chiffre d'affaires (*HT*) du cabinet pour l'exercice clos en 2013 s'établit à 1,1 M€. Ce chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France, étant précisé que la clientèle est située principalement dans la Région Centre et l'Île de France.

- **Répartition du chiffre d'affaire par activité, pour l'exercice clos en 2013**

Le montant des honoraires facturés (*HT*) pour les missions de contrôle légal des comptes annuels s'établit à 0,8 M€.

Le montant des honoraires facturés (*HT*) pour les autres prestations de service, représentant l'activité d'expertise comptable principalement, et accessoirement les autres missions diverses, représente 0,2 M€.

- **Domaines d'activité**

Le cabinet Thierry MOREL & Associés assume des missions de commissariat aux comptes dans des domaines commerciaux et industriels auprès de PME/PMI régionales, d'une part, mais aussi significativement dans des secteurs d'activités particuliers, tels que banques, mutuelle du Code des Assurances, Associations ou Fondation, d'autre part.

3. Gouvernance

- **Nom du dirigeant**

Monsieur Thierry MOREL, commissaire aux comptes et expert comptable, assume les fonctions de Présidence et de Direction Générale de la SA Thierry MOREL & Associés.

- **Modalités d'organisation et de fonctionnement des organes de direction et d'administration**

Le conseil d'administration de la SA Thierry MOREL & Associés est composé de trois membres, actionnaires minoritaires.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement, conformément à la Loi et aux statuts et prend toutes décisions nécessaires, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus.

Monsieur Thierry MOREL informe périodiquement les membres du conseil d'administration de l'activité de la société. Leurs avis sont pertinents et permettent un échange constructif.

Des réunions d'associés se tiennent par ailleurs régulièrement, en tant que de besoin.

4. Réseaux, groupements, associations techniques

- **Forme juridique et organisation**

La SA Thierry MOREL & Associés est un cabinet de droit français, juridiquement indépendant, actuellement non affilié à un réseau régional, national ou international.

La SA Thierry MOREL & Associés (*ainsi que Monsieur Thierry MOREL*) ne détient aucune participation dans un autre cabinet d'expertise comptable, de commissariat aux comptes et plus généralement de prestations directes ou indirectes de conseil et/ou formation.

Depuis sa constitution, la SA Thierry MOREL & Associés est une société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des experts comptables de la Région d'ORLEANS et inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES.

II. Gestion des risques – Système interne de contrôle et de qualité – Déclaration concernant l'efficacité de son fonctionnement

1. Indépendance

- **Définition du principe d'indépendance selon le cabinet**

Le cabinet Thierry MOREL & Associés affirme sa volonté d'assurer une indépendance par rapport à son environnement local et régional, d'une part, et par rapport au poids naturel d'un client ou d'un groupe, d'autre part.

- **Moyens et procédures de contrôle de cette indépendance**

Avant chaque proposition de nouvelle mission et lors de chaque renouvellement de mandat, une analyse d'indépendance est menée par Monsieur Thierry MOREL afin d'apprécier les circonstances de fait externes et internes, permettant d'accepter ou non la mission confiée.

Un engagement d'indépendance est signé par Monsieur Thierry MOREL et par les collaborateurs du cabinet. Périodiquement, les règles en matière d'indépendance, d'incompatibilité, de conflit d'intérêt et de secret professionnel sont précisées par Monsieur Thierry MOREL à ses collaborateurs.

Le Cabinet Thierry MOREL & Associés, représenté par Monsieur Thierry MOREL, apprécie annuellement, au cas par cas, sa situation de dépendance éventuelle, eu égard à son environnement direct et indirect, interne et externe, aux spécificités du dossier ainsi qu'au poids relatif des missions effectuées. Monsieur Thierry MOREL affirme que cette démarche globale d'indépendance est suivie au niveau du cabinet.

2. Contrôle de qualité

- **Systèmes de qualité : définition de la démarche qualité de l'entreprise**

La démarche qualité d'ensemble du cabinet est assumée par la Direction du cabinet, au moyen d'une sensibilisation des collaborateurs à des valeurs de démarche rigoureuse, d'approche des risques d'importance significative, de qualité des contrôles. Par ailleurs, la stabilité des équipes en place sur les dossiers assure une qualité d'ensemble des travaux et une analyse cohérente et pertinente des risques.

- **Manuels de procédures du cabinet**

Les procédures internes applicables sont décrites dans les manuels de procédures internes mis à disposition des collaborateurs du cabinet. Ces documents comportent une partie LAB. Ces procédures sont placées sous la responsabilité de Monsieur Thierry MOREL.

- **Examens de qualité : description des procédures principales**

La revue systématique des dossiers et des notes de synthèses par la Direction du cabinet permet d'éliminer les risques de non qualité des dossiers et de compléter ou régulariser immédiatement tout point faible détecté dans un dossier, et ce, lors des revues intermédiaires, préfinales et finales.

- **Contrôles externes de qualité : organismes, dates, nature des vérifications et conclusions**

Le cabinet est contrôlé périodiquement par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), et ce, en application des dispositions de l'article R. 821-26 du Code de commerce (*cabinet disposant de dossiers EIP*). Les conclusions des précédents contrôles H3C (*programme 2008 et programme 2012*) comprenaient des recommandations relatives à des points formels d'amélioration. Le cabinet a intégré ces observations dans sa démarche d'ensemble.

- **Déclaration concernant l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne**

Le signataire du présent rapport de transparence, Monsieur Thierry MOREL, associé responsable social et technique, confirme être d'avis que le système de contrôle interne mis en place au sein du cabinet permet une bonne maîtrise des risques auxquels celui-ci peut être confronté et fonctionne de manière efficace.

III. Liste des personnes ou entités faisant appel public à l'épargne ou établissements de crédit pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

1. Liste des clients faisant appel public à l'épargne

NEANT

2. Liste des clients Etablissement de crédit

BPVF - Banque Populaire Val de France (*Mandat renouvelée par l'AG du 04/05/2010*)

SBE - Société de Banque et d'Expansion (*Nomination renouvelé par l'AG du 27/05/2011*)

IV. Ressources humaines

1. Collaborateurs

- La SA Thierry MOREL & Associés dispose d'une équipe stable de cinq collaborateurs (*hors Direction Générale*), dont quatre sont dédiés principalement aux missions de commissariat aux comptes. La rémunération des collaborateurs du cabinet est composée d'un fixe sur 13 mois, auquel s'ajoutent des primes.
- La base de rémunération des associés salariés de la SA Thierry MOREL & associés est également composée d'un fixe sur 13 mois, auquel s'ajoute des primes votées par le conseil d'administration de la société.

2. Formation continue

▪ Description de la politique suivie

La Direction Générale assume la coordination des actions de formation du cabinet.

Monsieur Thierry MOREL a suivi 65 heures de formation au cours de l'année 2012, dont 37 heures homologuées dans les domaines du commissariat aux comptes, et ce, selon la déclaration de formation 2012. Sur la période triennale (2010/2012), Monsieur Thierry MOREL a suivi 175 heures de formation au cours de des trois années glissantes, dont 133 heures homologuées dans les domaines du commissariat aux comptes.

Les collaborateurs opérationnels du cabinet suivent périodiquement des actions de formation, selon leurs domaines de compétence et leur expérience, principalement dans le domaine du commissariat aux comptes, organisées par diverses structures de formation homologuées.

Chaque collaborateur bénéficie d'un accès à la documentation technique du cabinet, régulièrement mise à jour. Par ailleurs, Monsieur Thierry MOREL fait un retour périodique des actions de formation suivies aux collaborateurs du cabinet, d'une part, et les divers supports de formation recueillis sont mis à la disposition libre des collaborateurs sur le réseau du cabinet, d'autre part.

V. Déclaration de l'organe de direction

En application de l'article R 823-21 du Code du Commerce, j'atteste que les informations présentées dans ce rapport sont conformes à la réalité. Les éléments tels que le système interne de contrôle qualité et son fonctionnement, les procédures correspondant aux pratiques d'indépendance et les dispositions relatives à la formation font l'objet d'un suivi et d'évaluations régulières destinés à s'assurer de leur qualité.

Fait à CHARTRES, le 1^{er} décembre 2013

Thierry MOREL

Président Directeur Général

SA Thierry MOREL & Associés